

n°1

CENNE OUVERTE



Janvier Bulletin d'information municipal de Cenne-Monestiés.

« Brise »

Le Conseil Municipal du 25 novembre dernier a abordé la question du projet de Parc Eolien porté par la société Arkolia ; ce projet fait suite à des études menées en 2014 et 2015, qui avaient été autorisées par délibération de l'ancienne municipalité.

Vous trouverez ci-joint, en annexe, un texte de présentation du projet, que nous avons souhaité le plus neutre possible. Une première réunion publique aura lieu :

vendredi 29 janvier à 18h30 salle polyvalente



Cette réunion permettra un premier échange entre les habitants de Cenne. Suite à cette réunion, en fonction des demandes qui y seront exprimées, d'autres modalités de concertation seront prévues par le Conseil Municipal durant la période Février/début Mars. Puis une consultation des électeurs de la commune (vote) sera organisée à la mi-mars, le Conseil Municipal devant voter ensuite une délibération sur ce projet durant la deuxième quinzaine de Mars.

Nous souhaitons que cette phase de réflexion et de concertation s'effectue sereinement, dans le respect des positionnements de chacun, dans le respect de chacun :

pas de tempête, pas de coup de vent, une petite brise (c'est 15 km/h), ça suffira, qu'il y ait ou non ensuite des éoliennes.

Nous vous souhaitons d'ailleurs de **vivre une année 2016** sereine, conviviale, ouverte aux autres et à leurs différences autour de quelques valeurs fondamentales (la liberté qui nous fait citoyens, l'égalité qui nous fait citoyens égaux devant la loi, la fraternité qui nous fait citoyens avec des droits sociaux) dans une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale » telle que le prévoit le 1er article de notre Constitution.

Là encore, souhaitons qu'en 2016 il n'y ait ni tempête ni coup de vent, simplement une bonne brise (c'est 30km/h) qui nous rapproche de ces principes et de ces valeurs.

Et pour fêter cette nouvelle année, nous vous invitons à nous retrouver pour un moment de convivialité où je vous présenterai mes vœux au nom du Conseil Municipal autour d'un apéritif et d'une petite cérémonie que nous espérons distrayante (en tous cas très « second degré » puisqu'avant la cérémonie des « César », nous ferons la cérémonie des « Cennars 2015 »)

Vendredi 22 janvier à partir de 18h30 à la salle polyvalente.

Bonne année 2016

Pour l'équipe municipale : Jean Michel Monmège



Recensement :

Comme désormais tous les 5 ans, un recensement va être effectué dans notre commune : **ce recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février.**

Vous allez donc recevoir la visite d'un « agent recenseur » : il s'agit d'Hélène Py, une jeune et sympathique habitante de notre commune que beaucoup d'entre vous connaissent. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

Par ailleurs, vous recevrez bientôt par mail ou par courrier une note d'information à ce sujet.

Lavoir :

Dans le sillage de la dynamique portée par l'Association Sainte-Marie, nous allons nous atteler à la rénovation du lavoir, qui, pour mémoire, est classé monument historique. Cette rénovation devrait démarrer dans les semaines qui viennent : homme de l'art pour la charpente et la couverture, chantier d'insertion porté par la Communauté de Communes pour le bâtiment en lui-même, participation des employés municipaux et de bénévoles de l'Association pour seconder ces interventions et procéder aux démolitions qui seront nécessaires.

Ce dispositif, dans le même état d'esprit que les actions mises en œuvre pour le projet de Bar associatif « Le Communal », est mis en place afin de réduire les coûts autant que possible.

Alors si vous souhaitez participer, même ponctuellement à cette opération, prenez contact avec la mairie ou avec l'Association Sainte-Marie, comme vous pouvez continuer à le faire concernant l'association du Communal.



Chemins communaux :

Le Conseil Municipal souhaite faire durant cette année 2016 un « état des lieux » de ces chemins et voir s'il existe des problèmes les concernant ; donc si vous avez des questions ou des doléances concernant ces chemins communaux, contactez la Mairie. Nous essaierons de les traiter en prenant en compte l'intérêt de tous et l'intérêt de chacun.

Associations :

Les associations sont nombreuses et dynamiques dans notre commune. Nous profitons de ce nouvel an pour remercier une nouvelle fois, au nom des habitants de Cenne, ceux et celles qui les font vivre, et qui par la même font vivre notre village. Quand les Assemblées Générales annuelles auront été toutes faites, et au plus tard en Mars, nous consulterons ces associations concernant leurs projets à venir.

Concertation :

Nous allons poursuivre les réunions de concertation concernant les sujets importants pour notre village : barrage (faite le 8 janvier, mais sans doute nécessité d'en faire d'autres), projet éolien (voir page précédente), associations (en Mars), budget (en Mars/avril), et d'autres sujets pour lesquels cela vous paraîtrait nécessaire nous continuerons à solliciter votre avis et nous attendons donc votre participation.

Petites incivilités :

Quelques problèmes ont été constatés sur le chantier du bar associatif : vitre cassée, WC bouchés, éléments du chantier déplacés, etc.... Des personnes passent beaucoup de temps pour construire un lieu qui servira à tous ; **nous vous appelons donc à respecter ce lieu et à le faire respecter par vos enfants.**

Collecte déchets :

La collecte des caisses jaunes se fait désormais à partir de **7h le matin tous les mercredis** ; par ailleurs la collecte des poubelles (sacs noirs) s'effectue désormais le mercredi au lieu du mardi.

Enfin nous rappelons qu'il ne doit plus être mis de verre dans les caisses jaunes, le verre devant être mis dans les containers mis à disposition à cet effet.

**1 à l'entrée de l'usine Cayre,
1 à côté de l'IME près de l'abribus.**



Bloc Notes

JANVIER

Les dates à retenir

- **jeudi 21 janvier** à 20h30, Salle polyvalente : Assemblée générale des « Cheveux d'argent », suivi d'un loto et de la galette des rois.
- **vendredi 22 janvier** à 18h30 : Vœux de la municipalité.
- **jeudi 28 janvier** à 10h à Villespy : Réunion-conférence du CLIC pour la mise en place d'actions concernant les plus de 60 ans.
- **vendredi 29 janvier** à 18h30 : Salle polyvalente, première réunion publique sur le dossier éolien.
- **samedi 30 janvier** à 20h30, Salle polyvalente : Soirée « La vie pourtant... » : Chansons du trio Erick Lenguin. Peintures d'Isabelle Pasquier. Poésies de Pierre Thiollière.



Pierre THOLLIERE
LA VIE POURTANT...
Poèmes pour un siècle nouveau



INFORMATION SUR LE PROJET ÉOLIEN À CENNE-MONESTIÉS

LE PROJET ARKOLIA

Arkolia Energie est une entreprise dirigée par Messieurs Laurent Bonhomme et Jean Sébastien Besières. Son siège est à Montpellier et elle fait travailler 37 personnes en CDI.

Arkolia travaille sur 3 secteurs : le solaire, le biogaz et l'éolien. Elle construit et vend des installations.

Elle vend de l'électricité pour son propre compte et elle assure également la maintenance d'installations pour le compte de tiers.

Le projet consiste à implanter 5 éoliennes dans les bois du Fiou, depuis l'est de Salvayre jusqu'à l'est du Pech Pointu et du Cammazou. Les mâts auraient 90m de hauteur. La hauteur maximum en bout de pale serait de 150 ou 160m. La largeur du fut à la base serait de 3,50m. Elles seraient situées, conformément aux règles en la matière, à plus de 500m d'une maison et à plus de 90m d'une route. Les voies d'accès demanderaient une largeur de 5m pour le chantier, puis de 4m par la suite. L'électricité produite serait conduite par des câbles enfouis et connectés au réseau national.

A ce jour, et malgré notre demande, Arkolia ne nous a communiqué ni le tracé des voies d'accès, ni celui des tranchées d'enfouissement des câbles, ni la localisation d'un éventuel local technique.

Selon les études présentées par Arkolia, les courants migratoires des oiseaux se situent nettement plus près de la mer et ne seraient pas affectés par les éoliennes. Quant aux nuisances sonores elles seraient inexistantes depuis les maisons les plus proches.

Il y aurait un impact visuel certain depuis les villages de Cenne Monestiés, Saissac et Saint-Martin-le-Vieil et depuis la ville de Castelnaudary, ainsi que depuis les axes routiers de la plaine.

Deux de ces éoliennes seraient installées sur un terrain municipal, les trois autres sur des terrains privés.

La location des terrains communaux rapporterait à la commune 9000€ par éolienne soit 18000€ par an.



Par ailleurs, l'utilisation des chemins communaux rapporterait 5000€ par an, et les taxes foncières 14 569 € par an.

Enfin, 104 928 € de taxes diverses (remplaçant la taxe professionnelle) seraient versées à la Communauté de Communes.

Une partie de ces taxes reviendrait à la commune elle-même, après négociations avec la Communauté de Communes, le montant nous en est donc aujourd'hui inconnu.

Quelques emplois provisoires pourraient être induits par le chantier, ainsi qu'un emploi permanent pour le gardiennage et la maintenance des engins.

La durée de vie des engins mis en place est de 25 ans, au bout desquels la société Arkolia s'engagerait à les démonter avec remise en état du site (Dans l'hypothèse où la susdite société n'existerait plus, un fonds d'assurance auprès d'un groupe bancaire serait engagé pour réaliser les travaux nécessaires).

RAPPEL DES DATES

En juin **2007** une autre société, Cenne Energies Nouvelles, avait présenté, un projet d'installation de 6 éoliennes sur le site de Salvayre.

30 juillet **2008**, ce projet a été refusé par arrêté préfectoral à la suite de l'avis défavorable de la majorité des habitants qui s'étaient exprimés, et malgré l'avis favorable du maire de l'époque.

En 2015, la société Arkolia, après des rencontres avec le nouveau maire, a installé un mât de mesure du vent et a défini une zone d'implantation pour 5 éoliennes. Elles seraient situées à peu près sur la zone du précédent projet.

Le 9 novembre 2015 la société Arkolia a présenté son projet devant le conseil municipal.

A la suite de quoi un débat et un vote ont été organisés le 25 novembre.

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par 6 voix contre 5, le conseil municipal donne un avis négatif au projet.

Il proposera à la population un temps d'information et de débat qui se terminera par une consultation de celle-ci avant la mi-mars pour qu'elle décide par elle-même.

Le projet Arkolia est consultable à la mairie. Une première réunion d'information sera organisée, qui pourra être complétée par des permanences ou tout autre moyen de partage d'analyses et d'idées correspondant aux demandes de la population.

**Première réunion publique
vendredi 29 janvier à 18h30 salle polyvalente**